

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MAYRAN DU 19 FEVRIER 2025

Présents : Mmes DALPAYRAT - DELMAS - FERRAND M. - SIRMAIN Sandrine - TEYSSEDE.
Mrs DUPRE - FRAYSSE - GOTTARDO - MAZARS - MOULY - POUGENQ - SIRMAIN Samuel.

Absent(e)s et excusé(e)s : Mmes Béatrice FERRAND a donné procuration à Claudine TEYSSEDE, Nadège CASTANIER a donné procuration à Samuel SIRMAIN, et Mr Jean-Claude MIQUEL a donné procuration à Sébastien POUGENQ

Le quorum est atteint avec 12 élus présents.

Mr Kévin FRAYSSE a été nommé secrétaire

Le compte-rendu de la séance du 15 janvier est adopté par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

Acquisition d'une parcelle pour l'aménagement d'un parking

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le manque de places de parking dans le village et la proposition de vente d'une parcelle d'environ 600 m² par l'indivision FRAYSSE que les élus ont acceptée lors de la séance du 13 novembre 2024.

Ci-dessous, tableau récapitulatif :

ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Section/parcelle	Propriétaire	Surface	Section/parcelle	Propriétaire	Surface
A n° 755	Indivision FRAYSSE	6 326 m ²	A n° 1 449	COMMUNE DP	580 m ²
			A n° 1450	Indivision FRAYSSE	365 m ²
			A n° 1451		5 382 m ²

Monsieur le maire rappelle que la proposition qui a été accepté est de 22 €uros le m² au vu de la nécessité de réaliser un aménagement pour avoir des places de parking au sein du village qui en manque cruellement.

Le DA du géomètre a permis de préciser la surface de la parcelle qui sera cédée à la commune de Mayran, soit 580 m² à 22 €uros le m², donc 12 760 € au total.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstentions :

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer le D.A. du géomètre le cas échéant ainsi que l'acte notarié dont les frais sont à la charge de la commune.
- **PRECISE** que seront inscrits au budget 2025 les frais liés à cet achat ainsi que les frais de notaire.

Ouverture de crédits - budget principal 2025

Monsieur Yves MAZARS, Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir les crédits aux comptes appropriés en M57, et ce, avant le vote du budget afin de régler les frais d'acte notarié et d'achat de la parcelle de 580 m² sur laquelle est prévu l'aménagement d'un parking.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (15 voix pour, 0 contre et 0 abstentions) :

- Décide l'approbation des dépenses ci-dessus énumérées et de l'ouverture de crédits sur les comptes suivants :

ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES
D 2112 -31	Terrains de voirie ou aménagés autre que voirie	+ 14 760,00

Ouverture de crédits - budget assainissement 2025

Monsieur Yves MAZARS, Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir les crédits afin de régler les frais d'inspection télévisuelle du collecteur d'Eau de pluie dans la traversée des Farguettes et la création de branchements pour le raccordement de 3 maisons situées près du lotissement en cours de création en sortie nord du bourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (15 voix pour, 0 contre et 0 abstentions) :

- Décide l'approbation des dépenses ci-dessus énumérées et de l'ouverture de crédits sur les comptes énumérés ci-dessous :

ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES
D 203	Frais d'étude	+ 6 200,00
D 2156	Matériel spécifique d'exploitation	+ 3 500,00

Budget principal de la commune de Mayran

a) Vote du compte de gestion 2024

Le Conseil Municipal,

- Après avoir constaté que les résultats des comptes de gestions établis par le receveur de la Commune de MAYRAN sont identiques à ceux du compte administratif 2024 du budget principal
- Approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2024 du budget principal

b) Vote du compte administratif 2024

Sous la présidence de Mme Myriam FERRAND, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2024 du budget principal qui s'établit ainsi :

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	266 114,81	609 808,30
RECETTES	523 199,67	512 643,21
Excédent / déficit	+ 257 084,86 €uros	- 97 165,09 €uros

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve par 14 voix pour, 0 contre et 0 abstentions, le compte administratif 2024 du budget principal.

c) Affectation du résultat 2024

Après examen du compte administratif de la commune 2024, le Conseil Municipal constate les résultats suivants :

- Un excédent de fonctionnement de **257 084,86 €uros**
- Un besoin d'investissement de **97 165,09 €uros**
- Un excédent des programmes reportés de **36 133,87 €uros** qui seront inscrits en section d'investissement au budget 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- De reporter un montant de **159 919,77 €uros** au 002 en report d'excédent de fonctionnement,
- De reprendre au compte 1068 en recette d'investissement un montant de **97 165,09 €uros** couvrant le besoin d'investissement de 2024.

Budget d'assainissement de la commune de Mayran

a) Vote du compte de gestion 2024

Le Conseil Municipal,

- Après avoir constaté que les résultats des comptes de gestions établis par le receveur de la Commune de MAYRAN sont identiques à ceux du compte administratif 2024 du budget d'assainissement.
- Approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2024 du budget d'assainissement.

b) Vote du compte administratif 2024

Sous la présidence de Mme Myriam FERRAND, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2024 du budget d'assainissement qui s'établit ainsi :

BUDGET ASSAINISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	40 870,77	41 073,39
RECETTES	83 115,03	67 685,92
Excédent / déficit	+ 42 244,26 €uros	+ 26 612,53 €uros

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve par 14 voix pour, 0 contre et 0 abstentions, le compte administratif 2024 du budget d'assainissement.

c) Affectation du résultat 2024

Après examen du compte administratif du budget d'assainissement 2024, le Conseil Municipal constate les résultats suivants :

- Un excédent de fonctionnement de **42 244,26 €uros**
- Un excédent d'investissement de **26 612,53 €uros**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- De reporter au **002** l'excédent de fonctionnement de **42 244,26 €uros**.



 **QUESTIONS DIVERSES**

- **PROJET D'ACQUISITION D'UN VEHICULE POUR LES AGENTS TECHNIQUES :**

Camions benne :

Neuf, IVECO 35C16H3.0 à 42 900 € H.T., FIAT DUCATO MY25 model 2025 avec remise à 35 647 € H.T., IVECO 35C14H à 45 500 € H.T., un RENAULT TRUCKS MASTER RED avec un coffre entre la cabine et la benne, 38 500 € H.T.

Occasion, IVECO 35C15H de 2019, ayant 88 000 km, pour 25 500 € H.T., un RENAULT MASTER 145CV de 2024 à 47 481 km au prix de 23 500 € H.T. et un FORD Transit FG VUL 85 941 km de 2019 pour 23 290 € H.T.

Fourgon : FIAT SCUDO SERIE 3 Scudo à 25 206 € H.T. après remise,

Ces démarches permettent de connaître les prix pratiqués sur le marché du neuf comme de l'occasion. Est suggéré de voir ce que cela coûterait pour un véhicule neuf réglé sur 5 ans avec peut-être un contrat d'entretien.

- **PROJET D'ACQUISITION D'UN ECRAN TACTILE POUR ANIMATION DES REUNIONS ET REALISATIONS AISEES DE REUNIONS EN VISIO :**

Lors de la dernière réunion avait été mentionné l'offre de la Société SBS, l'entreprise ABOR nous avait également faite une proposition et nous sommes allés voir une démonstration. Puis le SMICA, par le biais de leur groupement de commande, nous a également proposé du matériel.

L'offre de SBS est certes la plus chère mais la différence de prix est due au fait qu'est inclus dans leur offre un disque dur avec le pack office, de plus leur matériel est plus haut de gamme que celui proposé par ABOR. Les propositions du SMICA sont bien moins chères, mais ne sont pas inclus un certain nombre de prestations qu'il faut négocier en plus avec le fournisseur, le SMICA n'étant qu'un intermédiaire. De plus, mis à part dans la proposition de SBS il serait nécessaire d'acquérir un nouvel ordinateur portable.

SBS nous ferait également une remise de 300 € abaissant leur offre à 5 287 € H.T. avec un contrat de maintenance de 35 € H.T par mois en sus. Les élus conviennent que SBS est une entreprise sérieuse et qu'il serait préférable d'opter pour un matériel performant.

- **Point sur les aliénations de domaine communal sur Le Cassan, Foullade, Ruffepeyre et le Puech haut :**

Les délibérations pourront être prises lors de la prochaine séance fixant les dates de l'enquête publique à début avril (il faut prévoir 15 jours préalables à l'ouverture de l'enquête de parution dans les journaux).

- **Elagage des branches le long des voies communales :** Les élus décident de redémarrer une saison d'élagage, il est prévu entre 1 jour et 1 jour ½, avec l'entreprise PELISSIER pour 132 €/h.

- **Voirie** : travaux de compétence intercommunale, il est prévu de refaire la route de La Caurélie, les côtés de l'aqueduc à La Costes, Foullade, une partie de la route de Mayran à La Cau, et travaux de compétence communale, sont prévus la petite place entre la rue du Couvent et la route des places, ainsi que la voie du Puech de Jonet.
- **Le projet de mise en sécurité des Farguettes** : Monsieur Arnaud FUMEL viendra avant la séance du 19 mars, à 20h, présenter l'étude réalisée.
- **Distribution des sacs poubelles 2025** : Elle aura lieu les samedi 1^{er}, mercredi 5, samedi 8 et mercredi 12 mars au matin. Un agent du SYDOM sera présent les 1^{er} et 12 mars. Se proposent pour faire la distribution : samedi 1^{er} mars, Emeline DELMAS et Anthony GOTTARDO (changement de dernière minute), mercredi 5 mars, Claudine TEYSSÉDRE et Béatrice FERRAND, samedi 8 mars, Nadège CASTANIER et mercredi 12 mars, Marion DALPAYRAT. La présence des élus est prévue de 10h à 12h.

~~~~~

L'ordre du jour épuisé, Monsieur le maire déclare la séance close à 22h45.